

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TOLUÈNE
Synonymes : Hydrocarbure aromatique C7H8
Code du produit : 101928, 100151, 100067

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur
SUNCOR ÉNERGIE INC.
C.P. Box 2844, 150 - 6th Avenue South-West
Calgary Alberta T2P 3E3
Canada

Numéro d'appel d'urgence Suncor Energy : +1 403-296-3000;
Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 1-888-226-8832 (sans frais) ou 613-996-6666;
Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Composant des mélanges d'essence. Concentré sous forme de BTX et séparé en charge d'alimentation pétrochimique dans certaines raffineries.

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	aromatique

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2
Irritation cutanée : Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales : Catégorie 1B
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2
Toxicité spécifique pour cer- : Catégorie 3 (Système nerveux central)

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

tains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Peut induire des anomalies génétiques.
 Peut provoquer le cancer.
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux
Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

IARC

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

Benzène

71-43-2

ACGIH

Carcinogène confirmé chez les humains

Benzène

71-43-2

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration
toluène	108-88-3	99 - 100 %
xylène	1330-20-7	0.1 - 0.5 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

benzène	71-43-2	0 - 0.5 %
---------	---------	-----------

Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Demander conseil à un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux; nausée; cancer
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique requis.
Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Brouillard d'eau
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂), hydrocarbures réactifs, aldéhydes, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Enlever toute source d'ignition.
Enlever avec un absorbant inerte.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Éviter les sources d'ignition. Fixer et mettre à la terre les réservoirs et l'équipement. Ces mesures peuvent toutefois être insuffisantes pour décharger l'électricité statique.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 188 mg/m ³	CA QC OEL
xylène	1330-20-7	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA Z-1
		STEL	150 ppm 655 mg/m ³	CAL PEL
		C	300 ppm	CAL PEL
		PEL	100 ppm 435 mg/m ³	CAL PEL
		benzène	71-43-2	TWA
		STEL	2.5 ppm 8 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		STEL	2.5 ppm	CA BC OEL
		LMPT	0.5 ppm	CA ON OEL
		LECT	2.5 ppm	CA ON OEL
		VEMP	1 ppm 3 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	5 ppm 15.5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	0.5 ppm	ACGIH
		STEL	2.5 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier jour de la semaine de travail	0.02 mg/L	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex-	0.03 mg/L	ACGIH BEI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

				position ait ces- sé)		
--	--	--	--	-----------------------------	--	--

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate pour faire en sorte que la limite d'exposition en milieu de travail ne soit pas dépassée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Vérifier que le bassin oculaire et la douche d'urgence sont situés à proximité du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : La concentration dans l'air détermine la protection exigée. Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Filtre de type : Un appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni de cartouches chimiques ou d'un boîtier filtrant approuvés par le NIOSH contre les vapeurs organiques peut être utilisé dans certains cas si les concentrations de contaminants atmosphériques risquent de dépasser les limites d'exposition. La protection offerte par un appareil de protection respiratoire à épuration d'air est limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre situation où un respirateur à épuration d'air peut ne pas assurer une protection suffisante.

**Protection des mains
Matériel** : alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R), pellicule à couches multiples. Informez-vous auprès de votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour connaître le temps de protection offert et le type de gants le mieux adapté à vos besoins. Il est à noter que peu importe leur degré d'imperméabilité, tout type de matériel va éventuellement devenir perméable aux produits chimiques. Il est donc important de vérifier régulièrement l'état de ses gants de protection. Aux premiers signes de durcissement ou de fissure du matériel, ils devraient être changés.

Remarques : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

les spécificités du poste de travail.

- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : aromatique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 111 °C (232 °F)
- température de décomposition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : 4 °C (39 °F)
Méthode: Tagliabue.
- Température d'auto-inflammation : 480 °C (896 °F)
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité : Extrêmement inflammable en présence de flammes nues et d'étincelles. Peut accumuler une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes.
- Limite d'explosivité, supérieure : 7.1 %Vol
- Limite d'explosivité, inférieure : 1.1 %Vol
- Pression de vapeur : 22 mm Hg (20 °C / 68 °F)
- Densité de vapeur relative : 3.1
- Densité relative : 0.865 - 0.87
- Solubilité(s)
- Hydrosolubilité : insoluble

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable à température et pression ambiantes normales.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Réactif avec agents oxydants, les acides, les halogènes et composés halogénés.

Produits de décomposition dangereux : Susceptible de dégager des COx, hydrocarbures réactifs, aldéhydes, cétones, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Ingestion

Inhalation

Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,580 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7585 ppm
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12,125 mg/kg,

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

née

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1,700 mg/kg,

benzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,990 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 13700 ppm
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 8,240 mg/kg,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Peut induire des anomalies génétiques.

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1294
Nom d'expédition des Nations unies : Toluene
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Class 3 - Flammable Liquid
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1294
Nom d'expédition des Nations unies : TOLUENE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Réglementation nationale**TDG**

Numéro ONU : UN 1294
Nom d'expédition des Nations unies : TOLUÈNE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
Code ERG : 130
Polluant marin : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TOLUÈNE

000003000083

Version 3.0

Date de révision 2018/12/21

Date d'impression 2018/12/21

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche de données sur la sécurité contient toute les informations exigées par le HPR

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL

Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Pour obtenir des exemplaires de FDS : Internet: www.petro-canada.ca/fichessignaletiques
Canada-wide: telephone: 1-800-668-0220; fax: 1-800-837-1228
Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1 905-804-4752

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

Date de révision : 2018/12/21

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.